



**COMPTE RENDU  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 23 mars 2018**

*L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.*

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Mme Chevallier, M. Rousseau, Mme Coudray, M. Pivert, Mmes Loisel, Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : m ; Gille (pouvoir à M. Feller), M. Mabrouk.

Secrétaire de séance : Mme Chevallier.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

1. Election d'un nouvel adjoint suite à une démission.

Monsieur Thierry Pivert a été élu à la majorité absolue 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire suite à la démission, pour raisons professionnelles, de Monsieur Xavier Destouches. Celui-ci aura en charge les affaires scolaires, l'information et la communication.

2. Syndicat des Eaux de Houx-Yermenonville-Armenonville et Gas : modification statutaire.

Le Conseil municipal approuve la modification statutaire prise par le syndicat dans le cadre du départ de Houx vers Chartres Métropole.

3. Dissolution du SIVOM.

Tous les éléments n'étant pas encore connus, Monsieur le Maire indique que ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

4. Rénovation de la rue de l'Ilon : demande de subvention auprès du FDI du Conseil Départemental

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (12 voix pour – 2 abstentions) décide de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour des travaux de rénovation de la rue de l'Ilon.

5. Achat d'ordinateurs et d'un vidéoprojecteur pour l'école Hélène Boucher : demande de subvention auprès du FDI du Conseil Départemental.

Suite à la demande des enseignantes, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (13 voix pour ; 1 abstention) de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour le renouvellement du parc informatique de l'école et l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur.

6. Révision des tarifs communaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir certains tarifs communaux, à savoir :

	Prix actuel	vote
Stère de bois tendre (0,50 m)	35 €	35 €
Stère de bois tendre (1m)	30 €	30 €
Stère de bois dur (0,50 m)	---	45 €
Stère de bois dur (1 m)	---	40 €
Barnum	185 €	185 €
Barnum (caution)	500 €	500 €
Plateau avec tréteaux	3 €	5 €
Bancs	1 €	2 €
Table sur pieds	---	4 €
Chaise	---	1 €

7. Demande de subvention pour le voyage scolaire d'un lycéen.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse de participer au financement du voyage scolaire d'un lycéen rappelant que la commune participe uniquement aux voyages scolaires effectués par des collégiens.

8. Demande de participation au profit de l'association « Maison Familiale Rurale ».

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents décide de ne pas participer, d'une façon générale, au financement des écoles de formation (1 voix pour la participation de la commune – 13 voix contre).

9. Création de la Commission « Action sociale »

M. Delarue, Mmes Coudray, Chupin, Antongiorgi, M. Feller sont désignés membres de la Commission « Action sociale ».

10. Assainissement : travaux de raccordement d'une maison neuve rue de Gallardon

Le Conseil municipal décide de retenir le devis de la SARL LEROY Benoit pour réaliser les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif rue de Gallardon pour un montant de 1 724.33 € HT, soit 2 069.20 € TTC.

11. Questions et affaires diverses.

- Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux du commerce. Le nouveau maître d'œuvre étudie le dossier et proposera prochainement une première réunion de travaux qui commenceront sans doute vers la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril. Afin de réduire les coûts, notre employé communal casse les sols.
- Monsieur Antongiorgi indique que le radar pédagogique sera installé rue de l'église.

12. Comptes rendus des commissions et syndicats.

- Commission des Affaires Scolaires.

Monsieur Destouches rend compte du dernier conseil d'école de la maternelle de Gas. Il rappelle que dans le cadre de l'opération « collecte de papiers » une benne sera installée du 3 au 10 avril 2018 à proximité de l'école maternelle pour y déposer toutes sortes de papier (prospectus, livres, papier à l'exclusion du carton). Le bénéfice de cette opération sera versé à la coopérative scolaire.

La date de la kermesse de l'école maternelle est fixée au 15 juin de 18h00 à 21h00.

**Séance levée à 22h15**

**Le Maire,  
Bernard MARTIN**